



Toutes les offres

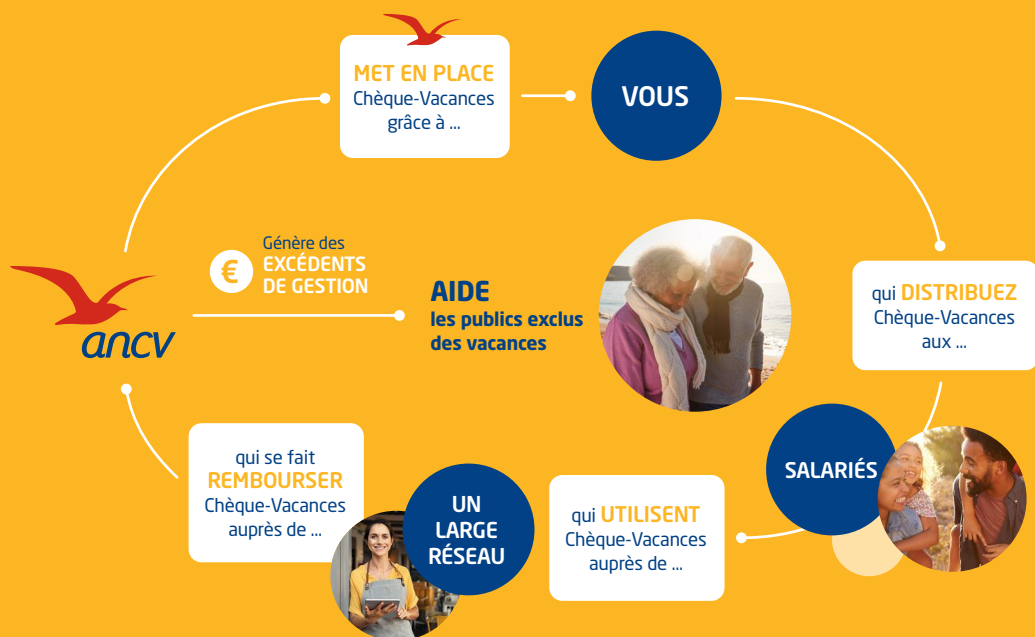
de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances



ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS
SANS CSE GÉRANT LES ASC

Parce que les vacances, c'est essentiel

Avec le Chèque-Vacances et l'ANCV, vous choisissez la solidarité



Un cercle vertueux

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances utilise ses excédents de gestion générés par le Chèque-Vacances pour financer ses programmes d'action sociale.

C'est plus de **241 600 personnes en situation de fragilité** qui accèdent chaque année aux vacances **grâce à l'engagement solidaire** de toutes les parties prenantes : salariés, professionnels du tourisme et des loisirs, CSE, COS, CAS, Petites Entreprises.

Une innovation sociale qui dure depuis plus de 40 ans et qui n'existe nulle part ailleurs.

Pour vous, dirigeant⁽¹⁾ d'une entreprise de moins de 50 salariés⁽²⁾ ou travailleur non-salarié

Les modalités de mise en place du Chèque-Vacances «PRO BTP» sont définies dans l'accord de branche BTP du 4 mai 2011.

Des modalités simples et sans engagement

Un cofinancement de l'employeur et du salarié : la contribution employeur doit être plus élevée pour les salariés dont les revenus sont les plus bas, sans se substituer à un élément de rémunération existant.

L'employeur détermine le montant des Chèques-Vacances attribués et le niveau de sa participation financière (abondement) qui peut atteindre :

- > **50 %** du versement du salarié : option A,
- > **75 %** du versement du salarié : option B,
- > **100 %** du versement du salarié : option C.

Des avantages sociaux et fiscaux attractifs

> **Jusqu'à 530€ d'exonération⁽³⁾** de charges sociales par bénéficiaire et par an

> **La participation employeur déductible du bénéfice imposable**

Des équipes motivées et fidélisées

> Vous proposez à vos salariés un **pouvoir d'achat supplémentaire⁽⁴⁾ dans leur budget vacances & loisirs** en leur offrant les mêmes avantages que les grands groupes

> **Vous profitez des mêmes avantages** en tant que dirigeant

Pour retrouver toutes les modalités d'acquisition du Chèque-Vacances, consultez espace-client.ancv.com, Menu Informations pratiques.

Exemple de mise en place⁽⁵⁾

Montant attribué par salarié (exemple)	Option A Abondement 50%		Option B Abondement 75%		Option C Abondement 100%	
	Part salarié	Part employeur	Part salarié	Part employeur	Part salarié	Part employeur
100€	67 €	33 €	57 €	43 €	50 €	50 €
250€	167 €	83 €	143 €	107 €	125 €	125 €
400€	267 €	133 €	229 €	171 €	200 €	200 €

Si le salaire du bénéficiaire est inférieur à 110 % du Smic, la contribution est majorée de 20 %.

Extrait des conditions applicables au 1^{er} janvier 2024. Pour l'ensemble des conditions en vigueur au moment de votre commande, consultez l'Espace Client : espace-client.ancv.com

(1) Dirigeant salarié ou non. (2) Entreprise de moins de 50 salariés sans CSE gérant les activités sociales et culturelles. (3) Hors CSG/CRDS et versement mobilité, et selon montant du Smic au 1^{er} janvier 2024. (4) Contribution employeur à fixer selon l'art. L411-11 C. tour., nette d'impôt sur le revenu jusqu'à hauteur d'un Smic mensuel par an. (5) PMSS au 1^{er} janvier 2024 : 3 864 €.



Toutes les envies vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances



Utilisable pour toute la
famille et toute l'année



Pour des dépenses en
France (départements et
régions d'Outre-Mer inclus)
et à destination de l'Union
Européenne



Valable 2 ans en plus
de l'année d'émission
et échangeable en fin
de validité ⁽¹⁾



La possibilité de changer
librement de format à tout
moment dès 30€ ⁽¹⁾

Nos tarifs

> **Un taux de commission unique et fixe : 1%** de la valeur faciale des titres commandés

> **Des frais d'ouverture de compte**⁽²⁾ payables à la 1^{ère} commande :

85 € pour les entreprises de 1 à 19 salariés

133 € pour les entreprises de 20 à 49 salariés

Frais de livraison ⁽³⁾

Montant total de la commande	Prix HT par point de livraison	Prix TTC par point de livraison
Inférieure ou égale à 450 €	9,00 €	10,80 €
Comprise entre 451 € à 3 000 €	27,00 €	32,40 €
Comprise entre 3 001 € à 15 000 €	37,00 €	44,40 €
Comprise entre 15 001 € à 30 500 €	48,00 €	57,60 €
Comprise entre 30 501 € et 305 000 €	53,00 €	63,60 €
Supérieure ou égale à 305 000 €	85,00 €	102,00 €

(1) voir conditions sur leguide.ancv.com, rubrique Mes services, échanges

(2) Exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C-1^{er} du code général des impôts.

(3) Frais de livraison au 1^{er} janvier 2024. Pour connaître ceux applicables au moment de votre commande, consultez les CGV depuis espace-client.ancv.com

Classique ?

/ ou /

Digital ?

2 formats disponibles et toujours les mêmes avantages !



POUR VOS COLLABORATEURS :

- > Des coupures au choix de 10, 20, 25 et 50€ non sécables
- > Pour régler sur place ou à envoyer par courrier
- > Auprès du réseau Chèque-Vacances Classic

POUR VOUS :

- > Des dotations à partir de 10€ par bénéficiaire et des options pour les personnaliser :
 - Choix des coupures : 10€, 20€, 25€ et 50€ avec un maximum de 30 titres par carnet et la possibilité de panacher
 - Chéquiers et titres personnalisables (logo, coordonnées des bénéficiaires...)
- > Une livraison sur site



POUR VOS COLLABORATEURS :

- > Un compte à activer en ligne et un accès à leur solde en temps réel, 24h/24, 7j/7
- > Une application mobile de paiement sans contact pour régler sur place, à distance et en ligne
- > Au centime près, dès 20€ d'achat
- > Auprès du réseau Chèque-Vacances Connect

POUR VOUS :

- > Des dotations à partir de 20€ par bénéficiaire et multiples de 10
- > Un mode de livraison 100% dématérialisé : les bénéficiaires reçoivent un e-mail d'activation de compte et de leur dotation

Pour satisfaire à 100% vos collaborateurs et vous garantir la meilleure expérience, laissez le choix du format !



Pierre, 47 ans,
chef mécanicien dans
un atelier de 12 employés

« J'ai reçu des Chèques-Vacances de mon employeur, un sacré coup de pouce pour le budget de la famille !

Et c'était une bonne surprise car je ne pensais pas que c'était possible dans une petite structure ! »



Laura, 32 ans,
créatrice d'une
agence digitale -
3 collaborateurs

« Commande passée en 2 clics et collaborateurs ravis...

Et cerise sur le gâteau, je peux même en profiter moi aussi !
Je recommande ! »



PAR CHÈQUE-VACANCES



Le programme d'aide au départ en vacances pour les jeunes de 18 à 25 ans

**Certains de vos collaborateurs ou leurs proches
ont entre 18 et 25 ans ? Partagez-leur ce bon plan !**

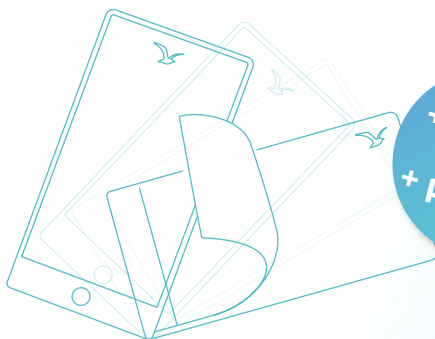
**Ils sont en contrat d'apprentissage, d'alternance ou en contrat aidé ?
Ils sont étudiants boursiers, volontaires Service Civique ou disposent
de revenus modestes ? Le programme Départ 18:25 est fait pour eux.**

Départ 18:25 propose toute l'année un large choix de séjours adaptés aux envies et aux budgets des jeunes, en France ou dans les pays de l'Union Européenne, à la mer, en ville ou à la montagne !

En plus des tarifs avantageux proposés sur le site depart1825.com, ils peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 250€ pour compléter leur budget vacances (dans la limite de 80% du prix du séjour et avec un reste à charge de 50€ minimum).

Toutes les conditions sur depart1825.com

2 sites pour accompagner vos salariés dans l'usage de leurs Chèques-Vacances



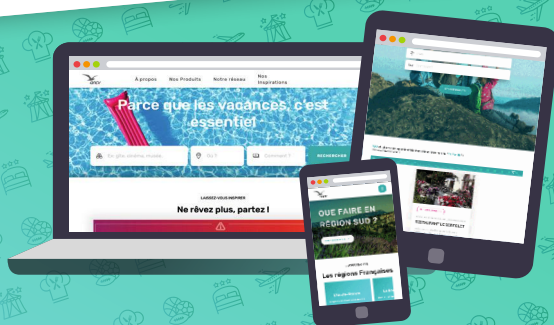
+ intuitif
+ clair
+ pratique

Pour tout savoir sur nos produits
Découvrez le nouveau site Chèque-Vacances

www.chèque-vacances.com



LE **GUIDE** CHÈQUE-
VACANCES



Pour savoir où en profiter
Découvrez le réseau de partenaires

leguide.ancv.com



HÉBERGEMENT, VOYAGES ET TRANSPORTS,
LOISIRS ET CULTURE, RESTAURATION, LOISIRS SPORTIFS



Nous vous accompagnons

Retrouvez toutes les informations sur

www.chèque-vacances.com/petites-entreprises



Pour créer votre compte et commander :
RDV 24h/24 & 7j/7 sur votre Espace Client :

EN SAVOIR + :

espace-client.ancv.com

Nous contacter

Service commercial PRO BTP

04 92 13 52 10

Service client ANCV

0 969 320 616

Service gratuit
+ prix appel



Form-clients@ancv.fr

Une solution approuvée par les experts-comptables

Conseillers privilégiés des entrepreneurs, les experts-comptables sont aussi des **partenaires-prescripteurs du Chèque-Vacances**.

L'ANCV et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables sont partenaires depuis juin 2010.

+ de 1 500 cabinets commandent des Chèques-Vacances
au bénéfice de leurs propres salariés.

Agence Nationale pour les Chèques-Vacances - 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex - Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442 - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPEAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : MAIF. Photos ©Getty Images, ©Shutterstock. Réalisation : Compos Juliot. Imprimé par nos soins - Imprimerie Champagnac, 5 rue Felix Daguerre - 15000 AURILLAC. Ne pas jeter sur la voie publique.



LE TRI
+ FACILE

